

*Arrêté portant sur la création de la commission pédagogique d'examen des candidatures en 2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Mention Biologie Intégrative et Physiologie à la Faculté des Sciences et Ingénierie*

**La Présidente de Sorbonne Université**

**VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

**VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

**VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

**VU** la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

**ARRETE :**

**Article 1**

La commission d'examen des vœux **pour la 2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Mention Biologie Intégrative et Physiologie parcours Artificial Intelligence and Data Analysis à la Faculté des Sciences et d'ingénierie** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

**Présidente de la commission**

- Madame Chloé Audebert – Maitresse de conférences – UFR de Sciences de la vie

**Membres de la commission**

- Monsieur Hédi Soula – Professeur des Universités – UFR Sciences de la vie
- Madame Nataliya Sokolovska - Professeure des Universités - UFR Science de la vie
- Madame Ingrid Lafontaine - Professeure des Universités - UFR Science de la vie

**Article 2**

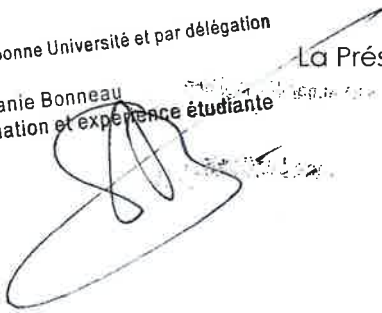
Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

**Article 3**

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation

Stéphanie Bonneau  
Vice-présidente Formation et expérience étudiante



Fait à Paris, le 24/03/2026

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH TEMAM